



Union académique des syndicats de l'Education nationale CGT Bourse du Travail - place Guichard - 69422 LYON Cedex 03 lyon@cgteduc.fr

**DECLARATION LIMINAIRE
CGT EDUC'ACTION
CSA 18 DECEMBRE**

Alors que le dialogue social et les conditions de travail ne cessent de se dégrader , comme ces prédécesseurs , le ministre privilégie les informations à la presse plutôt qu'au personnel de l'éducation .

Les annonces se succèdent depuis la rentrée à un rythme effréné, une énième réforme du collège d'un coté , des stages pour les élèves de seconde dès cette année et des adaptations en LGT , Concernant les premières annonces que l'on peut trouver dans le dossier de presse « Le choc des savoirs », les thèmes et options choisis nous semblent quand même problématiques, s'agissant des groupes de niveaux au collège par exemple. Pour la CGT, même si les résultats de PISA sont décevants, la mise en place de groupes de niveau ne sera pas une piste appropriée . La piste des effectifs par classe est complètement éludée alors que la France est championne d'Europe en ce domaine .

Pour le gouvernement le lycée professionnel, ses élèves et ses personnels ne sont que des instruments qui doivent répondre aux besoins en main-d'œuvre des entreprises locales. Les élèves doivent être employables immédiatement, ils-elles doivent maîtriser les savoirs-fondamentaux de manière utilitaire, d'où la création de groupes de niveau en 2nd et 1ère. En terminale, l'amputation d'une partie de l'année au profit de l'augmentation des PFMP au détriment du temps scolaire n'est pas acceptable. Ce n'est ni plus ni moins que du tri social. Pour la CGT Educ'action, les élèves n'ont pas vocation à être « assignés à résidence », puis à être livrés au marché du travail pour devenir de la main -d'œuvre, sous-payée et corvéable à merci. Les personnels, dont la fatigue et la perte de sens du métier n'ont fait qu'augmenter avec la transformation de la voie professionnelle et le Pacte, refusent « ce grand bond en arrière » qui entraînera des suppressions de postes et des reconversions forcées. Les personnels des Lycée professionnel travaillant dans les ex lycées ZEP attendent toujours une réponse du rectorat quand à la reconduction cette année du dispositif de compensation de ces personnels et de l'élargissement à tous ceux qui y travaillent .

L'ensemble des personnels n'acceptent pas que le volet revalorisation soit clos . Près de 4 mois après la rentrée scolaire , ni le ministère ni le rectorat n'ont pu fournir un bilan chiffré de la non adhésion des personnels au PACTE .

Concernant les personnels administratifs qui sont en première ligne qui sont un peu les oubliés des paroles du ministre ils et elles doivent faire face à des conditions de travail qui se dégradent . Ces personnels relevant du RIFSEEP ont des interrogations sur les montants du Complément Indemnitare Annuel dans l'académie de Lyon.

Pouvons nous avoir une transparence sur les montants pour les différents corps et lieu d'exercice ? Est ce qu'une concertation avec les organisations syndicales pourrait avoir lieu sur les critères de cette prime ? Est ce que le versement du CIA pourrait aussi bénéficier aux agents contractuels ?

Concernant l'accord télétravail dans l'éducation nationale qui a été signé le 13 juin 2023 et paru au JORF le Lundi 10 décembre, plus rien ne s'oppose désormais à son application. Nous attendons des réponses claires à nos questions :

Pourquoi le télétravail n'est -il toujours pas proposé à tous les agents concernés par cet accord ? Pourquoi aucune discussion ou groupe de travail n'a eu lieu dans sa mise en place dans les services ? Quand-est ce que ce sujet sera à l'ordre du jour du CSA comme le prévoit l'article 21 ?

Les avancées de la loi de 2005 ont bientôt 20 ans et force est de constater que l'Éducation nationale organise l'illusion de l'inclusion. La CGT Educ'Action rappelle qu'elle est pour une École inclusive pouvant scolariser dans de bonnes conditions et avec des moyens conséquents. L' Acte II confirme la volonté du ministère de maintenir l'amalgame entre traitement du handicap et traitement de la difficulté scolaire tout en renforçant la collaboration dangereuse entre Éducation nationale et secteur médico-social libéral. Ces contours, que la CGT Educ'Action dénonce, ont bien pour objectifs une « optimisation » des ressources et non un bien-être des élèves ou une qualité de travail des personnels. Le Pôle d'Appui à la Scolarité se substituerait au PIAL intégrant l'ensemble des élèves à besoins éducatifs particuliers . Désormais ce sera au PAS de déterminer « les modalités de mise en œuvre et organiser son exécution (aide humaine) » et « la quotité horaire de cet accompagnement. » Les notifications MDPH ne seront là qu'à titre indicatif. C'est bien le ministère qui gardera la main sur les moyens humains mis à disposition. Il est à craindre qu'il ne continue à raisonner qu'à moyens constants et selon le « vivier disponible » d'AESH, le tout au détriment des besoins d'accompagnement des élèves notifié-es. Le co-pilotage Éducation nationale et secteur médico-social (associatif, lucratif ou du libéral) se ferait par un financement public. La porte, déjà entre-ouverte pour des AESH privé-es (embauché-es directement par les familles) s'ouvre de manière plus officielle puisque inscrite dans le texte. Par ces mesures, le ministère se désengage (de façon organisationnelle et financière) encore un peu plus et accentue le parcours du combattant auquel sont confrontées les familles. C'est, une nouvelle fois, un élément supplémentaire de discrimination puisque ce sont les élèves et les familles les plus difficultés qui seront pénalisée-es.